

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèrvia, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 septembre 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER (délibérations 1-2 et 3)
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jean-Yves ARTAUD ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON
Amélie GOUTH ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Serge LAFFONTAS ayant donné pouvoir à Philippe ROUSSEAU
Sabine AUDRAIN ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL (délibérations 4 à 10)

Secrétaire de séance : Jacques COUILLAUD

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2024**

**ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE
Subvention exceptionnelle à l'association BLEU-BLANC-BLOND**

Aurélié ARQUIER expose :

L'association Bleu-Blanc-Blond a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour le financement d'un projet d'organisation d'animations musicales intergénérationnelles, précisément l'encadrement professionnel des répétitions et concerts proposés, public bénéficiaire enfants et adultes (personnes âgées).

Il est proposé de soutenir cette association, de façon exceptionnelle, pour un montant de 500€.

VU l'avis de la commission Animation et vie associative du 28/08/2024

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association BLEU-BLANC-BLOND pour un montant de 500€ ;

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de la commune, chapitre 65 - nature 65748 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

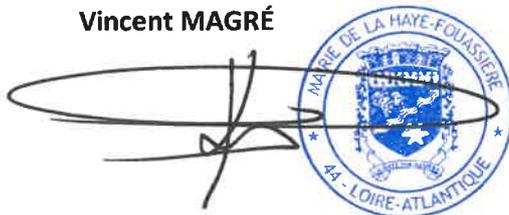
Pour : 15

Contre : 1

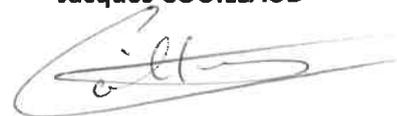
Abstention : 10

La Haye-Fouassière, le 03/10/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and white, featuring a central coat of arms with a shield, a crown, and a banner. The text around the seal reads "MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIÈRE" at the top and "44 - LOIRE-ATLANTIQUE" at the bottom.

Le secrétaire de séance
Jacques COUILLAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JCouillaud", written over a light blue background.